

STAMMOPUR AG

Date de révision: 27.06.2023

No: 83001

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

STAMMOPUR AG

UFI: KC00-60HN-S006-GP2V

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent. Elimination du plâtre et alginate, prêt à l'usage.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik
Rue: Heinrichstr. 3 – 4
Lieu: 12207 Berlin, GERMANY
Téléphone: +49 30 76880-280
e-mail: info@dr-stamm.de
Internet: www.dr-stamm.de
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686700 (german, english)**Information supplémentaire**

Numéros d'urgence : 24/24 – 7/7 ANGERS • 02 41 48 21 21 BORDEAUX • 05 56 96 40 80 LILLE • 08 00 59 59
59 LYON • 04 72 11 69 11 MARSEILLE • 04 91 75 25 25 NANCY • 03 83 22 50 50 PARIS • 01 40 05 48 48
TOULOUSE • 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

STAMMOPUR AG

Date de révision: 27.06.2023

No: 83001

Page 2 de 9

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7732-18-5	Eau			60-80 %
	231-791-2			
64-02-8	éthylènediaminetétraacetate-de-tétra-sodium			<25,0 %
	200-573-9		01-2119486762-27	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT RE 2; H332 H302 H318 H373			
5949-29-1	Acide citrique			<6,0 %
	201-069-1		01-2119457026-42	
	Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H319 H335			
497-19-8	carbonate de sodium			<3,0 %
	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19	
	Eye Irrit. 2; H319			
100085-64-1	Cocobetainamido Amphopropionate			<0,1 %
	309-206-8		*	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1; H315 H319 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64-02-8	200-573-9	éthylènediaminetétraacetate-de-tétra-sodium	<25,0 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 1780-2000 mg/kg		
5949-29-1	201-069-1	Acide citrique	<6,0 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >3000 mg/kg		
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	<3,0 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2800 mg/kg		
100085-64-1	309-206-8	Cocobetainamido Amphopropionate	<0,1 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		

Information supplémentaire

*Polymer

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

STAMMOPUR AG

Date de révision: 27.06.2023

No: 83001

Page 3 de 9

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

STAMMOPUR AG

Date de révision: 27.06.2023

No: 83001

Page 4 de 9

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	2,5 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	1,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour
497-19-8	carbonate de sodium			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	2,2 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	1,2 mg/l
	Eau de mer	0,22 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,72 mg/kg

Conseils supplémentaires

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié:

PE (polyéthylène). Epaisseur du revêtement: 0,5 mm période de latence: >=8h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). 0,5 mm période de latence: >=8h

NBR (Caoutchouc nitrile). 0,35 mm période de latence: >=8h

Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré). 0,5 mm période de latence: >=8h

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

STAMMOPUR AG

Date de révision: 27.06.2023

No: 83001

Page 5 de 9

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: limpide, jaune
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: -18 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C
Point d'éclair: ---
pH-Valeur (à 20 °C): 7,7 DGF H-III 1
Hydrosolubilité: complètement miscible
Densité (à 20 °C): 1,20 g/cm³ DIN 12791

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion
non explosif.
Propriétés comburantes
non comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 8165,1 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 50,46 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 6,881 mg/l

STAMMOPUR AG

Date de révision: 27.06.2023

No: 83001

Page 6 de 9

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium				
	orale	DL50 1780-2000 mg/kg	rat	ECHA	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
5949-29-1	Acide citrique				
	orale	DL50 >3000 mg/kg	rat	Gestis	OECD 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	rat	ECHA	OECD 402
497-19-8	carbonate de sodium				
	orale	DL50 2800 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg			
100085-64-1	Cocobetainamido Amphopropionate				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Ratte	OECD 401	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Ratte	OECD 402	

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque de lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

STAMMOPUR AG

Date de révision: 27.06.2023

No: 83001

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-02-8	éthylènediaminetétraacetate-de-tétra-sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA	EPA-Guideline OPP 72-1
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	DIN 38412 / part 11
5949-29-1	Acide citrique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 440 mg/l	96 h	Leuciscus idus		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1535 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC 425 mg/l	8 d	Algae	ECHA	
497-19-8	carbonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	msds	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 200 mg/l	48 h	Daphnia magna	msds	
100085-64-1	Cocobetainamido Amphopropionate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 15 mg/l	96 h	Regenbogenforelle	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,15 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 >100 mg/l)		Belebtschlamm	OECD 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
5949-29-1	Acide citrique				
	OECD 301 B	97 %	28		
	easily biodegradable				
100085-64-1	Cocobetainamido Amphopropionate				
	OECD 301A	>70 %	28		
	easily biodegradable				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-02-8	éthylènediaminetétraacetate-de-tétra-sodium	-13

STAMMOPUR AG

Date de révision: 27.06.2023

No: 83001

Page 8 de 9

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium	1,8	Lepomis macrochirus	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV):

Valeur COV (dans g/l): 0

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

STAMMOPUR AG

Date de révision: 27.06.2023

No: 83001

Page 9 de 9

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 1.1., 1.4., 2.1., 3.2., 7.1., 8.2., 9.1., 9.2., 11.1., 12.1., 12.2., 12.5., 12.6., 12.7., 15.1., 16.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	STAMMOPUR AG	PW	20	35	8a, 9, 13	8b	0	26	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)